



REFERENT FAMILLES – INTERVENANT EN ESPACE RENCONTRE

CENTRE SOCIAUX

Service : Centres sociaux

Temps de travail hebdomadaire : 37 h (70 % référent famille – 30 % intervenant en espace rencontre)

En lien avec les valeurs d'éducation populaire et familiale du centre social, le référent sera chargé de répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de l'ensemble des habitants des quartiers et de la commune à travers la conception et la conduite d'un projet famille, , en adéquation avec les orientations de la CAF.

VOS MISSIONS GENERALES

Le poste de Référent Famille :

Il/elle anime l'articulation du projet famille et le centre social dans l'intérêt des familles pour :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire,
- Coordonner les actions autour de la parentalité développées au sein du centre social,
- Faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.
- Veille à la cohérence du projet famille avec le projet social
- Développe des actions à dimension collective contribuant à l'épanouissement des enfants et des parents, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations de solidarité inter familiales
- Contribue à la mise en œuvre et coordonne les actions de soutien à la parentalité développée au sein du centre social
- Participe à l'animation et la coordination des partenaires intervenant dans les champs de la famille et de la parentalité
- Participe aux animations des temps forts du centre social en lien avec les habitants

L'intervenant en espace de rencontre

Sous l'autorité de la direction du CCAS /Espace Rencontre, l'intervenant social prend en charge les ordonnances attribuées par les juges aux affaires familiales et assure la mise en place des contrats d'accueil à la demande des parties en présence.

- De mettre en œuvre et d'accompagner le droit de visite des parents afin de contribuer à soutenir et renforcer les pratiques de la parentalité
- De mettre en œuvre des droits de visite entre les enfants et leurs grands-parents ou d'autres tiers
- D'appliquer la décision judiciaire et de permettre l'exercice du droit de visite en lieu neutre ;
- D'accompagner les parents, pour qu'ils puissent préparer, lorsque cela est possible, les modalités d'organisation familiale à l'issue de la mesure.

L'intervenant est garant du cadre de l'intervention qui recouvre les différents aspects de contrainte, de contenant et de sécurité, et fait tiers dans le cadre de la dynamique familiale.

Il gère la dimension intime et collective des rencontres à l'intérieur du lieu d'accueil.

Il garantit une éthique professionnelle par le respect, le non-jugement, la responsabilisation des personnes.

Il applique les règles de fonctionnement du service en vue d'assurer la sécurité des rencontres.

INTERET ET CONTRAINTES DU POSTE

Ce poste nécessite :

Une autonomie dans la réalisation des missions,

Une aptitude aux relations sociales dans une diversité de contexte,

Une flexibilité sur les horaires (disponibilité en soirée et le week-end), travail le samedi

Un accueil bienveillant et adapté des publics diverses (professionnels, habitants, bénévoles, administrateurs, ...)

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'Etat de travail social et familiale (assistant social, éducateur spécialisé)

Il est souhaitable que la personne possède une expérience du travail social de proximité

Posséder une expérience professionnelle en accompagnement de la relation et la gestion des conflits parents/enfants.

Capacités d'adaptation, esprit d'équipe.

Expérience en centre social souhaitée

Capacités d'adaptation, esprit d'équipe.